

N° 646

6 Oct 2011

Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Les cadres manifesteront le 11 octobre

La CGT appelle tous les salariés et les cadres du secteur des activités postales et de télécommunications à se mobiliser massivement par la grève et dans les manifestations le 11 octobre et ainsi assurer la réussite de cette journée unitaire d'actions interprofessionnelle pour gagner une autre répartition des richesses.

La CGT combat le pacte « Euro plus », comme elle combattra tout plan de rigueur et d'austérité. L'Union Fédérale des Cadres CGT de notre secteur réaffirme sa détermination d'être à la tête d'initiatives offensives pour porter les revendications des cadres en termes de salaires, d'emplois, de conditions de travail, de retraite, de service public et de protection sociale.

Nous sommes également force de propositions au travers de ma construction d'un autre management, le management alternatif et d'une volonté de développement humain durable.

Elle invite les cadres, dans tous les services et dans toutes les entreprises, à décider des formes d'actions appropriées.

C'est bien sur le lieu de travail qu'il est urgent de se battre contre la crise et le discours de renoncement social qui l'accompagne. D'importants moyens financiers existent dans les entreprises de nos secteurs.

C'est uniquement par la lutte qu'il sera possible d'imposer leur déblocage en faveur des personnels et d'une réelle politique industrielle.

La CGT s'est engagée pour réussir une mobilisation de haut niveau le 11 octobre pour faire de cette date un temps fort dans la construction du rapport de forces, afin de gagner l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications à tous les niveaux.

Partout en Europe, pour les cadres et les salariés, la seule « règle d'or » qui vaille face aux plans d'austérité c'est celle de la mobilisation unitaire.

mardi 11 octobre 2011



Rassemblements,

manifestations,

arrêts de travail...

Branche Poste

Voter CGT, c'est lutter !

Le 18 octobre, l'ensemble du personnel est appelé à élire ses représentants au sein des CAP CCP, mais aussi pour la première fois au Comité Technique.

Dans le climat actuel cette élection revêt un caractère important. Tout d'abord parce qu'elle va permettre de mesurer la représentativité des organisations syndicales à La Poste mais aussi dans l'ensemble de la Fonction Publique, dont les personnels seront eux aussi appelés aux urnes le 20 Octobre.

Dans ce contexte de crise, où encore une fois c'est l'ensemble des salariés actifs et retraités qui vont payer la note, après la journée interprofessionnelle d'action du 11 octobre, en votant CGT, c'est l'occasion de manifester son mécontentement, de dire non à toutes ces inégalités que connaît notre pays.

STOP à la souffrance au travail

Devant le geste de désespoir d'une collègue du Centre Financier de Paris le 15 septembre dernier, la CGT ne peut se résoudre et ne se résoudra jamais à ce que des salariés en arrivent à ce geste extrême.

Tous les moyens doivent être donnés au CHSCT pour que toute la lumière soit faite sur ce drame.

La CGT ne cesse de dénoncer les pressions engendrées par les restructurations permanentes décidées à La Poste au nom de la rentabilité financière alors qu'elle a la responsabilité d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de son personnel au travail.

Cela fait sens de revoir la politique de management.

Les cadres n'adhèrent à cette politique managériale et en souffrent eux mêmes.

Branche Télécoms

Pour nous ça roule, et vous ?

La CGT Fapt a adressé une lettre ouverte au PDG de France Télécom/Orange, Stéphane Richard, pour exiger l'ouverture de négociations sur les salaires.

Car en versant un montant de 3,7 milliards d'€ en dividendes pour la rémunération des actionnaires, l'entreprise garantie une rémunération de 12% par action, alors que dans le même temps les salariés doivent se contenter d'un budget de 90 millions d'€ pour les mesures salariales.

Ce niveau record de rémunération du capital est totalement démesuré, surtout en période de crise.

Cela montre aussi que de l'argent il y en a.

Au nom de quoi ceux qui gagnent de l'argent en dormant verraient leur capital augmenter de 12%, alors que la moyenne d'augmentation salariale est de 2,3% pour les salariés (26% pour les 10 plus hauts salaires) avec des Parts Variables en forte baisse (voir ci-dessous) ?

Des dirigeants cupides

A France Télécom, les cadres ont mis la main à la poche, puisque les parts variables du 1er semestre 2011 sont en baisse sensible, avec 100 € de moins pour les Dbis, 110 € pour les E, et 310 € pour les F et G (baisse moyennes constatées).

Ces baisses représentent plus de 6 millions d'€ pour l'ensemble des cadres.

Elles sont expliquées dans les services, par des résultats décevants au niveau France Télécom ...

Pourtant, les 10 plus hauts salaires de France Télécom se sont octroyés une hausse de salaire de 26%, soit environ 9 millions d'€ !

Curieusement, les résultats décevants seraient donc dus aux cadres de France Télécom mais pas à ses dirigeants, qui décident pourtant de la stratégie de l'entreprise !

Il est vrai qu'avec un PDG se disant prêt à payer 3% d'impôts supplémentaires, on atteint là le summum de l'hypocrisie !

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Partage de la valeur ajoutée, chiche !

Lors de la séance de discussions du 16 septembre avec les organisations patronales sur « *la modernisation du dialogue social* », les syndicats ont demandé que les comités d'entreprise disposent à l'avenir des informations nécessaires pour comprendre les mécanismes de création et de répartition de la valeur ajoutée au sein des entreprises organisées en groupe.

« *Si on veut la transparence, il faut l'avoir au niveau du groupe* », estime la CGT, car 60% des salariés travaillent dans des entreprises étendues.

Ce type d'organisation est utilisé dans 80% des cas pour masquer ce qui se passe au sein de ces constellations, notamment les transferts financiers d'une société à une autre permettant entre autre une optimisation fiscale.

Social

La chasse à la « fraude sociale » recadrée par la justice

La Cnav, a suspendu ou annulé le versement des pensions de retraite de plusieurs centaines de retraités, bénéficiaires du dispositif carrière longue, et a réclamer des sommes pouvant atteindre 100.000 €.

Du point de vue de la Cnav, il s'agit de fraudeurs.

Or, le Tribunal des affaires sociales de Vannes, a réaffirmé le 12 septembre 2011, « *le principe d'intangibilité des pensions de retraite liquidées* ».

Seules des raisons particulièrement graves et incontestables, comme l'intention bien nette de frauder, peuvent être de nature à remettre en cause le versement d'une pension de retraite.

Forte de ce jugement, la CGT s'emploiera à faire cesser ce qui s'apparente à du harcèlement contre des centaines de retraités de bonne foi, conduisant à des situations dramatiques pouvant aller à la suppression de toutes ressources.

Mutuelle obligatoire des fonctionnaires de La Poste

Alors que les contractuels bénéficient d'un accord collectif depuis janvier 2007, il aura fallu attendre 5 ans pour que les fonctionnaires puissent enfin y prétendre, alors qu'une loi faisant évoluer le statut de la Fonction publique le permet depuis ... 2007, que faut-il comprendre ?

Si la CGT n'a pas signé l'accord en 2007, elle ne l'a pas non plus signé en 2011 pour les mêmes raisons : garanties insuffisantes et différentes entre les classes I et II et les III et IV, pas de participation à la prévoyance, rien pour les retraités.

La CGT continuera de se battre pour faire évoluer le contrat collectif afin qu'il corresponde à ce qui est nécessaire pour tous les postiers, actifs et retraités.

International

194ème Etat !

Le 20 septembre, une demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU a été déposée à l'Assemblée Générale des Nations Unies, en tant qu'Etat membre.

Reconnaître la Palestine serait un geste fort qui viendrait conforter le processus de paix dans cette région.

Un vote favorable viendrait renforcer les résolutions de l'ONU, notamment celles reconnaissant les frontières de 1967 et Jérusalem Est comme capitale de cet Etat et le droit au retour des réfugiés.

Un Etat palestinien, membre de la communauté internationale, serait un pas très important pour un règlement du conflit, la fin de l'occupation militaire et la liberté et l'indépendance des Palestiniens.

Jusqu'à quand les résolutions des Nations Unies seront-elles foulées au pied par les gouvernements israéliens soutenus par les Etats-Unis ?

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

27 septembre : plus de 100 manifestations unitaires

Enseignants et personnels de l'Education nationale, rejoints pour la première fois par ceux de l'enseignement privé, parents d'élèves, lycéens, étudiants ont manifesté dans tout le pays dans plus de 100 cortèges qui ont réuni au moins 165 000 personnes dont 45 000 dans la capitale. Ces manifestations unitaires colorées et festives à l'appel de la Ferc-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education étaient le point d'orgue d'une journée de grève très largement suivie depuis la maternelle jusqu'à l'université.

Alors que 14 000 suppressions de postes sont encore programmés dans le budget qui sera voté fin 2011, la CGT affirme qu'une autre politique éducative est possible, basée sur une réforme des finances publiques.

Travail

Même pénibilité, même retraite !

La Fédération CGT Santé et Action sociale a déposé le 3 septembre une requête devant le Conseil d'État visant à faire reconnaître la pénibilité du métier d'infirmière.

Rappelons que les infirmières du public ont eu à choisir entre rester en catégorie B et conserver leur droit à la retraite à 57 ans (catégorie active) ou passer en catégorie A avec une meilleure rémunération et une perte de ce droit.

Mais le Code des pensions civiles et militaires précise :

« *sont classés dans la catégorie active, les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles. La nomenclature en est établie par décret en Conseil d'État* ».

Et il est clair que la pénibilité du travail infirmier est la même pour toutes et tous.

Soyons objectifs !

A la demande de la CGT d'Airbus, la justice vient de retoucher en appel le système d'évaluation des 5 000 cadres des usines d'Airbus. Ce système intégrait des « *critères comportementaux non conformes aux exigences légales* ». Les entretiens annuels pourront se poursuivre s'ils n'intègrent pas ces critères pour l'octroi des primes aux cadres. Airbus revendiquait d'évaluer leur défense des « *valeurs* » de l'entreprise.

La Cour d'appel relève que l'utilisation de critères comportementaux du type « *agir avec courage* » ou « *faire face à la réalité et être transparent* », est incompatible avec une évaluation objective de l'activité des salariés et donc « *non conforme aux exigences légales* ».

Félicitons-nous du sens de ce succès juridique : on ne peut pas juger une personne à partir de son comportement, mais sur des objectifs de travail.

Égalité

Enfance saccagée

115 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, soit 7,3% des enfants dans le monde, occupaient un emploi dangereux en 2008 (travail nocif pour l'intégrité physique des travailleurs), selon un rapport du Bureau international du travail.

Le travail des enfants âgés de moins de 15 ans (52 millions) est condamné par les instances internationales, passé cette limite d'âge passe à 18 ans en ce qui concerne le travail dangereux.

S'il est problématique pour l'ensemble des individus qui y sont confrontés, il l'est plus encore pour les enfants, davantage sensibles aux efforts physiques (risques accrus de malformations notamment) et aux produits chimiques.